

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 975

25 mai 2007

### SOMMAIRE

<b>ABC du Transport Express/Messagerie SA</b>	<b>Inimm Due S.à.r.l.</b>	<b>46799</b>
..... <b>46767</b>	<b>Jatracar Sàrl</b>	<b>46774</b>
<b>Adma A.G.</b>	<b>Kidgam s.à r.l.</b>	<b>46767</b>
..... <b>46787</b>	<b>Kids &amp; Co</b>	<b>46770</b>
<b>Ancienne Ferme KLEMENS S.à r.l.</b>	<b>Kipling Luxembourg S.à.r.l.</b>	<b>46777</b>
..... <b>46768</b>	<b>Knauf Center Schmëtt S.A.</b>	<b>46786</b>
<b>Aquatrans Navigation S.A.</b>	<b>Knauf Gestion s.à.r.l.</b>	<b>46800</b>
..... <b>46786</b>	<b>Knepper &amp; Knepper S.C.I.</b>	<b>46771</b>
<b>Aquatrans Navigation S.A.</b>	<b>Lasker Holding S.A.</b>	<b>46800</b>
..... <b>46773</b>	<b>Les Petits Doués S.à r.l.</b>	<b>46769</b>
<b>Ardor Investment S.A.</b>	<b>Liria S.A.</b>	<b>46766</b>
..... <b>46754</b>	<b>Lithonia Holding S.A.</b>	<b>46754</b>
<b>Argolux GmbH</b>	<b>Lotralux S.A.</b>	<b>46769</b>
..... <b>46767</b>	<b>Marenostrum Holding S.A.</b>	<b>46784</b>
<b>Argolux GmbH</b>	<b>MSREF V Universe S.à r.l.</b>	<b>46795</b>
..... <b>46768</b>	<b>NJCM International SA</b>	<b>46797</b>
<b>Azelis Holding S.A.</b>	<b>Palenque Finances S.A.</b>	<b>46754</b>
..... <b>46787</b>	<b>Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l.</b>	<b>46768</b>
<b>Belport Holdings S.à r.l.</b>	<b>Quadis Luxembourg S.A.</b>	<b>46773</b>
..... <b>46755</b>	<b>Richardson Investments (Roermond) II S.à</b>	
<b>Boucherie Knauf s.à.r.l.</b>	<b>r.l.</b>	<b>46769</b>
..... <b>46800</b>	<b>Richardson Investments (Roermond) II S.à</b>	
<b>Boutique Krier</b>	<b>r.l.</b>	<b>46770</b>
..... <b>46796</b>	<b>Richardson Investments (Roermond) II S.à</b>	
<b>Caiman Investissements S.A.</b>	<b>r.l.</b>	<b>46772</b>
..... <b>46795</b>	<b>Roma Invest S.A.</b>	<b>46767</b>
<b>Capricornus, société anonyme holding</b>	<b>Santi S.A.</b>	<b>46796</b>
..... <b>46776</b>	<b>Schubtrans A.G.</b>	<b>46776</b>
<b>Châssis PVC Carlos de Jaeger s.à r.l.</b>	<b>Société Internationale de Réalisations Im-</b>	
..... <b>46771</b>	<b>mobilières S.A.</b>	<b>46773</b>
<b>Consulting &amp; Realization - Advertising &amp;</b>	<b>Thiry Racing International S.à.r.l.</b>	<b>46768</b>
<b>Cinema International S.A.</b>	<b>Transeuro S.A.</b>	<b>46795</b>
..... <b>46770</b>	<b>Trial Deux S.à.r.l.</b>	<b>46796</b>
<b>Contaxx Steuerberatungsgesellschaft</b>	<b>Versil Yacht Builders S.A.</b>	<b>46777</b>
..... <b>46800</b>		
<b>C.Z.C. S.A.</b>		
..... <b>46800</b>		
<b>Deltatank A.G.</b>		
..... <b>46777</b>		
<b>Electa Capital Partners S.A.</b>		
..... <b>46780</b>		
<b>Electricité Innolux S.A.</b>		
..... <b>46785</b>		
<b>"Electricité Innolux S.A.", anciennement</b>		
<b>"Etablissements Stajnar"</b>		
..... <b>46785</b>		
<b>F.A.P. Holding S.A.</b>		
..... <b>46773</b>		
<b>F.A.P. Holding S.A.</b>		
..... <b>46774</b>		
<b>FIAL International S.A.</b>		
..... <b>46774</b>		
<b>Fregate Fund</b>		
..... <b>46754</b>		
<b>Georges V, Société Civile Immobilière</b>		
..... <b>46783</b>		
<b>Gestak SA</b>		
..... <b>46770</b>		
<b>Go Conseil S. à r. l.</b>		
..... <b>46772</b>		
<b>Grenz - Immo S.à.r.l.</b>		
..... <b>46772</b>		
<b>Histoire de Mode SA</b>		
..... <b>46769</b>		
<b>Holzbau Heintz S.à.r.l.</b>		
..... <b>46766</b>		

**Palenque Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 87.105.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALENQUE FINANCES S.A.  
T. Fleming / C. Schmitz  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007044606/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06354. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**Lithonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 65.793.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A.  
T. Fleming / C. Schmitz  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007044613/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06337. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**Fregate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 64.337.

Le bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 29 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

*Pour FREGATE FUND (en liquidation)*

PICTET FUND (EUROPE) S.A.

G.-M. Prantzou / M.-C. Lange

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2007044686/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00520. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070042949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**Ardor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 80.570.

**RECTIFICATIF**

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Le bilan déposé le 20 décembre 2006 au RCS, L060139047.4, Code tarif 801, CDD 1023

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007044688/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04263. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

**Belpport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.913.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

1. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered with the Guernsey trade register under the number 640, having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL,

2. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, an open ended investment company registered in Guernsey under Reg No 40699, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;

3. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 2 LIMITED, an open ended investment company registered in Guernsey under Reg No 42601, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;

4. EMDCD LIMITED, an exempted company registered in the Cayman Islands, having its registered office c/o M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309, GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

all such aforementioned persons detailed in paragraphs 1 to 4 above («ASHMORE Funds») here represented by Mr. Jean-Louis Frognet, attorney, residing in Virton (Belgium);

by virtue of proxies given in London on 2 February 2007; and

5. CHIMICHANGA CORP, a company organised under the laws of the British Virgin Islands (company number 422926) with its principal office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I (the «CHIMICHANGA Party»)

here represented by Mr. Jean-Louis Frognet, prenamed, by virtue of a proxy given in Panama City on 30 January 2007.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- ASHMORE Funds are the sole members of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BELPORT HOLDINGS S.à R.L. (the «Company»), R.C.S. B Number B.121913 with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 November 2006, not yet published in the Mémorial C.

- The Company's capital is set at one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar, represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of one hundred eighty (180.-) US Dollar each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar, represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of one hundred eighty (180.-) US Dollar each to three million six hundred thousand (3,600,000.-) US Dollar represented by twenty thousand (20,000) shares, by the creation and the issue of ten thousand (10,000) shares.

2. Subscription and payment of the newly issued shares.

3. Amendment of the articles of incorporation of the Company.

4. Appointment of 2 new managers of the Company.

5. Miscellaneous.

The meeting then passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar in order to bring the share capital from its present amount of one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar represented by ten thousand (10,000) shares to the amount of three million six hundred thousand (3,600,000.-) US Dollar and to issue in this respect ten thousand (10,000) shares.

*Second resolution*

Each of the ASHMORE Funds declares to waive its preferential subscription right as far as necessary.

*Third resolution*

The ten thousand (10,000) newly issued shares are integrally subscribed by the CHIMICHANGA Party, prenamed.

The ten thousand (10,000) shares subscribed by the CHIMICHANGA Party have been issued in counterpart for their par value of one million eight hundred thousand (1,800,000.-) US Dollar by a contribution in kind consisting of thirteen thousand two hundred ninety (13,290) A shares, three thousand two hundred sixty nine (3,269) B shares and two thousand one hundred twenty one (2,121) C shares that the CHIMICHANGA Party, prenamed, holds in the share capital of BELDE LIMAN ISLETMELERI VE DEPOCULUK ANONIM SIRKETI (BELDE), a company organized under the laws of Turkey with its principal office currently at Yildiz Posta Caddesi, Suleymanbey Sokak, Ergun Polat Apt., K.4 D.16. 34349 Gayrettepe Istanbul, (Turkey), representing 0,52 percent of the share capital of BELDE and the acknowledgement by, inter alia, the CHIMICHANGA Party of the payment and release of debt owed by BELDE to inter alia the CHIMICHANGA Party.

All the documents proving the ownership and the value of such shares, a copy of a recent trade register extract of the concerned company, a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends, will remain attached to the present deed.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions the meeting decided to amend/to insert the following articles of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

**Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 6.** The Company's capital is set at three million six hundred thousand (3,600,000.-) US Dollar, represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of one hundred eighty (180.-) US Dollar each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company will recognize only one holder in respect of a share. In case of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries towards the Company.

Any transfer of the bare ownership and/or usufruct of a share will be considered as a transfer of the share and will be submitted to the same conditions.

In case of separation between bare ownership and usufruct of a share, any voting right attached to the share shall be exercised in any circumstances by the bare owner of the share and any patrimonial right in relation to the share (including, in particular, the right to dividends, to sale or liquidation proceeds etc) shall be attached in any circumstances to the usufructuary of the share.

**Art. 7.** For the purpose of this document the ASHMORE Parties and the CHIMICHANGA Parties and any of their Permitted Transferees and any other Group holding shares from time to time shall each be treated as a single member.

No member shall transfer, grant any security interest over, or otherwise dispose of or give any Person any rights in or over, any share or interest in any share unless it is agreed by the members in writing (the «Agreement»).

Each member may transfer in one or more transactions (i) all or any portion of its shares to an Affiliate; and/or (ii) up to an aggregate of 5% of the share capital to a family member or director or employee of such member of the Company and/or an Affiliate thereof (each a «Permitted Transferee»), without complying with the 18 month lock in period, pre-emption and tag along provisions contained in this article, if, at the time of the transfer and in relation to the shares being transferred:

- the transferring party procures that the transferee enters into a Deed of Joinder as a CHIMICHANGA Party or an ASHMORE Party (as the case may be); and

- the transferring party shall procure to the other members the performance by that transferee of the transferee's obligations under this article; and

- if any Permitted Transferee to whom a member has transferred its shares ceases to be a Permitted Transferee, the member shall procure that the shares are transferred back to it or another Affiliate of the member.

A member may after the earlier of (a) 18 months from the Agreement is reached among the members and (b) the Port Date, transfer all or any portion of its shares to any Person for cash and not on deferred terms if that member follows the steps in this article.

The member wishing to transfer all or any portion of its shares («Proposing Transferor») shall give an irrevocable and unconditional notice («Transfer Notice») to the other members (each, a «Continuing Member») of the details of the proposed transfer including, in particular, the identity of the purchaser and the number and price of shares to be sold (the «Designated Shares»).

Each Continuing Member shall have the right to purchase the Designated Shares at the price specified in the Transfer Notice pro rata on the basis of such Continuing Member's share ownership at the date of the Transfer Notice provided that such Continuing Member shall give notice to the Proposing Transferor within 30 days of receiving the Transfer Notice (the first day being the day after it receives the Transfer Notice) («Period») that it wishes to do so.

In the event that a Continuing Member fails to exercise the right to purchase its full pro rata share of the Designated Shares when it is entitled to do so, the other Continuing Members may purchase the Designated Shares not previously purchased pro rata on the basis of such Continuing Member's share ownership at the date of the Transfer Notice.

Each Continuing Member is bound to buy its respective pro rata share of Designated Shares when it gives notice to the Proposing Transferor that it wishes to do so.

If, at the expiry of the Period, the Continuing Members have not notified the Proposing Transferor that they wish to buy all of the Designated Shares, the Proposing Transferor may transfer the Designated Shares for which purchase rights have not been exercised to the purchaser identified in the Transfer Notice at a price not less than the price specified in the Transfer Notice; provided, that (i) it does so within two months of the expiry of the Period and (ii) no transfer of Designated Shares shall be effective unless the purchaser identified in the Transfer Notice enters into a Deed of Joinder.

A member may, at any time after the earlier of (a) 18 months from the date of the Agreement and (b) the Port Date, grant a security interest («Pledge») over its shares provided that:

A the Pledge, together with any other Pledge granted in accordance with this article relates to no more than 75% of such member's shares, and

B the Pledge is granted to an internationally recognised bank providing debt financing consistent with market practices to that member, and

C the Pledge is not inconsistent with the terms of the Agreement and expressly acknowledges that any enforcement of such Pledge will be subject to the terms of this article; and

D the terms of the Pledge (without further regard to the terms of debt financing) are approved in writing in advance by all other members holding more than 25% of the share capital, such consent not to be unreasonably withheld or delayed.

The Proposing Transferor, alone or in concert with any other member, in any transaction, shall not (other than as permitted by this article) transfer any share if that transfer would result (when aggregated with all other transfers made by that member and, as the case may be, if that member is an ASHMORE Party any other ASHMORE Party or if that member is a CHIMICHANGA Party any other CHIMICHANGA Party) in a transfer of 5 per cent or more of the share capital unless it ensures that the purchaser offers to buy from the other members (the «Other Members»), the Relevant Percentage of shares held by such Other Members on the same terms including price per share held (in cash) as apply to the purchase of the shares (the «Tag Along Sale»). The offer (the «Tag Along Notice») shall:

1. be irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed transfer of the shares of the Proposing Transferor); and

2. be open for acceptance during a period of not less than 30 days after receipt of the Tag Along Notice from the Proposing Transferor.

If a Tag Along Notice is accepted, the proposed transfer shall be (i) conditional upon completion of the Proposing Transferor's transfer to the third party purchaser and shall be on the same terms as that transfer and (ii) completed simultaneously with the transfer of the Proposing Transferor's shares, provided, that such transfer shall be completed no later than sixty days after receipt of the Tag Along Notice (or such other time as agreed between the parties to the Tag Along Sale).

In the event that the prospective purchaser of additional shares to be sold by the Other Members fails to purchase all such additional shares, the seller shall cancel the proposed sale or, with the consent of each Other Member that accepted the Tag Along Notice, proceed with the sale but reduce the number of shares to be included in such sale on a proportionate basis that preserves the Relevant Percentage.

The failure by any Other Member to accept the offer contained in the Tag Along Notice within the Period shall be deemed a rejection of such offer.

Any Tag Along Notice shall become void from the time that a Continuing Member serves notice on the Proposing Transferor that it wishes to buy all the Proposing Transferor's shares.

Each member undertakes (in respect of the shares that it holds) to give the approvals required for the transfer of any shares under this article. The Proposing Transferor shall procure that, in relation to the shares being sold, any buyer of the shares who is not a party to the Agreement shall at completion (i) enter into a Deed of Joinder and (ii) provide adequate information under the anti-money laundering laws and regulations as they apply to banks in the United Kingdom, Turkey and Grand Duchy of Luxembourg on the monies being used to make the acquisition of shares to enable the Other Members to be reasonably satisfied that such monies come from a bona fide lawful source and to satisfy the requirements of any authority with jurisdiction over such matters. No transfer of shares shall be effective unless the buyer of such shares enters into a Deed of Joinder.

For the purposes of the pre-emption provisions contained in this article, it is understood and agreed that: (i) where a transferring member is an ASHMORE Party, then such pre-emption provisions shall not apply in respect of any other ASHMORE Party or any of their Permitted Transferees and any other member of their Group holding shares and (ii) where a transferring member is a CHIMICHANGA Party, then such pre-emption provisions shall not apply in respect of any other CHIMICHANGA Party or any of their Permitted Transferees and any other member of their Group holding shares.

For the avoidance of doubt, the ability of a member to transfer up to 5 per cent of the share capital of the Company to a Permitted Transferee as described in this Article without complying with the 18 month lock in period, the pre-emption provisions and/or tag along provisions shall be calculated on an aggregate basis among (i) if the transferring member is an ASHMORE Party (or any Permitted Transferee) all transfers among such parties and (ii) if the transferring member is a CHIMICHANGA Party (or any Permitted Transferee) all transfers among such parties.

**Art. 8.** The Company is managed by four managers (each, a «Manager», together the «Managers») appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members. The Managers constitute the Board.

There will be two categories of Managers, the two Managers of the category A (each a «Manager A», together the «Managers A») and the two Managers B (each a «Manager B», together the «Managers B»).

If the Company has only one member, he/it will appoint the Managers A and the Managers B. One Manager shall be designated as Chairman of the Board and shall be elected by a majority of the Managers. The Chairman shall not have an additional casting vote. One Manager shall be designated as Vice Chairman of the Board and shall be elected by a majority of the Managers. The Vice Chairman shall not have an additional casting vote.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The quorum for the Board shall be a majority of the Managers provided that at least a Manager A and a Manager B are present.

If the Board meeting is not quorate, then the meeting shall be held 5 business days later at the same time and place as the original meeting. The quorum for the second attempted meeting shall be the same. If that meeting is not quorate, then the meeting shall be held 5 business days later at the same time and place as the original meeting (third attempted meeting). The quorum for the third or any subsequent attempted meeting («Modified Quorum Meeting») shall be any two Managers. At any second and/or subsequent attempted meeting, the Board may only discuss and vote on such matters as were set out in the notice calling the original meeting.

If, at a Board meeting which is quorate, one but not both of the Managers A or Managers B is present, the relevant Manager A or Manager B (as the case may be) shall be entitled to vote on his own behalf and also on behalf of the second Manager A or Manager B (as the case may be) who is not present at such Board meeting.

Resolutions for the Company Board meetings shall require a majority vote of the Managers present (except as otherwise provided in these articles) provided at least one Manager A and at least one Manager B vote in favour of the resolution.

One or more Managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The Managers are appointed for an unlimited duration and are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of one Manager A and one Manager B.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the Managers.

The Managers are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

If the member of the Company entitled to appoint Managers (or managers of any Subsidiary of the Company including BELDE LIMAN ISLETMELERI VE DEPOCULUK ANONIM SIRKETI (BELDE), a company organised under the laws of

Turkey with its principal office currently at Yildiz Posta Caddesi, Suleymanbey Sokak, Ergun Polat Apt., K.4 D.16. 34349 Gayrettepe Istanbul, Turkey ) request that such Managers be removed or changed, then the Managers shall be obliged to call a meeting of the members (such meeting to take place as soon as possible and in any event within 20 days) in order to satisfy the request in question and take all measures to ensure that the Managers are removed and will not execute any document or otherwise bind or commit the Company upon receipt of such notice.

In the event any member holds 50% of the shares, plus one or more shares of the Company such member shall be entitled to appoint all four Managers, the Chairman and Vice Chairman of the Board. Upon such appointment (by such member which holds 50% of the shares, plus one or more shares of the Company) of all four Managers, the member which does not hold 50% of the shares, plus one or more shares of the Company shall procure that the Managers which it has appointed to the Company shall unconditionally and irrevocably resign.

Any member holding more than 26% of the shares of the Company shall have the right to appoint an observer which shall be entitled to be present (but not participate) during meetings of the Board and receive the same information as the Managers.

At any general members meeting of the Company at which a resolution is proposed to appoint or remove a Manager A, the member which has appointed the Managers B will not exercise the votes attaching to its shares unless the other member holds 50% of the shares, plus one or more shares, and vice-versa.

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the Managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the Managers shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

A notice convening a members meeting of the Company shall be given not less than 15 business days before the date of the proposed meeting.

Save as set out below, the quorum for a members meeting of the Company shall be holders of 50% of the shares, plus one or more shares in the Company.

If the members meeting of the Company is not quorate, then the meeting shall be held 10 business days later at the same time and place as the original meeting. The quorum for the second attempted meeting shall be the same. If that meeting is not quorate, then the meeting shall be held 10 business days later at the same time and place as the original meeting (third attempted meeting). The quorum for the third or any subsequent attempted meeting («Modified Quorum Meeting») shall be any member(s) holding in person or by proxy 50% or more of the voting shares. At any second and/or subsequent attempted meeting, the meeting may only discuss and vote on such matters as were set out in the notice calling the original meeting. In the determination of the date and place of members meetings of the Company, obtaining visa or other entry difficulties shall be taken into consideration.

Except in case of Modified Quorum Meeting, members resolution of the Company shall require the affirmative vote of a majority of members attending the meeting.

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 14. Definitions.** «Affiliate» means, with respect to a given Person (in this definition, the «Relevant Person»), any Person who (a) directly or indirectly, Controls, or is Controlled by, or is under a common Control with, the Relevant Person or (b) (in relation to the ASHMORE Parties only) from time to time, is managed by (i) the same investment manager as the Relevant Person is managed by, or (ii) an investment manager that is Controlled by the same Person that Controls the Relevant Person;

«ASHMORE Party» means, as at the date of adoption of these Articles, the ASHMORE Funds together with any of their Permitted Transferees from time to time;

«Board» has the meaning set out in Article 4;

«business day» means a day (excluding Saturdays) on which banks generally are open in London, Luxembourg, Guernsey and the Cayman Islands and Istanbul for the transaction of normal banking business;

«Control», «Controlled», «Controls», «Controlling» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management policies or affairs of a Person or member of its Group, whether through ownership of voting securities, by contract, or otherwise, or as agent, executor, trustee, or otherwise;

«Deed of Joinder» means any deed of joinder which may be required by the members;

«CHIMICHANGA Party» means, as at the date of adoption of these Articles, CHIMICHANGA CORP, a company organised under the laws of the British Virgin Islands (company number 422926) with its principal office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I, together with any of its Permitted Transferees from time to time;

«Group» means in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is a Subsidiary (its «Holding Company») and any other Subsidiaries of any such Holding Company; each company in a Group is a member of the Group;

«Manager» has the meaning set out in Article 8;

«Person» means any individual or legal entity, association, non-profit organization, professional body, business organization (whether organized as a corporation, limited liability company, partnership, or otherwise), joint venture, consortium, investment fund, bank, trust (simple or financial), union, estate, governmental authority, or any other kind of organization or entity;

«Permitted Transferee» has the meaning set out in Article 7;

«Port Date» means the date of operational readiness of the port owned by BELDE (as defined in article 8) (provided that a port operating license has already been obtained from the Undersecretariat of Marine Affairs) as determined by the board of BELDE or, failing agreement within 30 days by the board of BELDE, then by the operator of such port;

«Relevant Percentage» means the percentage that the number of shares proposed to be sold by a member bears to the total number of shares held by that member;

«Subsidiary» means, in relation to an entity (the «Holding Entity»), any other entity in which the Holding Entity (or persons acting on its or their behalf) for the time being directly or indirectly holds or controls either:

(i) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the members of that entity on all, or substantially all, matters; or

(ii) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that entity on all, or substantially all, matters.

#### *Fifth resolution*

The members resolve to reappoint the current managers of the Company as Managers A of the Company for an unlimited duration.

The members resolve to appoint the following as Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Mrs. Nilhan Deger, director, born on 25 December 1973, in Istanbul (Turkey), with professional address at Büyükdere Caddesi, Akabe Is Merkezi, No: 78/80, Kat 6, 34394 Mecidiyeköy;

- Mr. Mehmet Ceritoglu, director, born on 3 July 1948, in Istanbul (Turkey), with professional address at Büyükdere Caddesi, Akabe Is Merkezi, No: 78/80, Kat 6, 34394 Mecidiyeköy.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about twenty thousand Euros.

On the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearers' proxyholders, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'année deux mille et sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership enregistré à Guernesey sous le numéro Reg No 640, ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL;

2. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, une société enregistrée à Guernesey sous le numéro 40699, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;

3. ASHMORE GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND 2 LIMITED, un limited partnership enregistré à Guernesey sous le numéro Reg No 42601, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF;

4. EMDCD LIMITED, une société enregistrée aux Grand Cayman, ayant son siège social à c/o M & C CORPORATE SERVICES, PO Box 309, GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

toutes ces personnes détaillées aux paragraphes 1<sup>er</sup> à 4 ci-dessus (les «Fonds ASHMORE») représentées par Jean-Louis Frognet, avocat, résidant à Virton (Belgium), en vertu d'une procuration donnée à Londres en date du 2 février 2007,



5. CHIMICHANGA CORP, une société organisée conformément aux lois des Iles Vierges britanniques (numéro 422926) ayant son bureau principal au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I. (la «Partie CHIMICHANGA»)

Ici représenté par Jean-Louis Frognet, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Panama City le 31 janvier 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- les Fonds ASHMORE sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BELPORT HOLDINGS S.à R.L. (la «Société»), R.C.S. B Numéro B121913, avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich reçu le 17 novembre 2006, pas encore publié au Mémorial C.

- Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar, représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar, représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacun à trois millions six cent mille (3.600.000,-) US Dollar représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, par la création et l'émission de dix mille (10.000) parts sociales.

2. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises.

3. Modification des statuts de la Société.

4. Nomination de 2 nouveaux gérants de la Société.

5. Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar pour porter le présent montant de son capital social d'un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar représenté par dix mille (10.000) parts sociales à un montant de trois millions six cent mille (3.600.000,-) US Dollar et d'émettre à cet égard dix mille (10.000) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Chacun des Fonds ASHMORE déclare pour autant que nécessaire renoncer à son droit préférentiel de souscription.

#### *Troisième résolution*

Les dix mille (10.000) parts sociales nouvellement émises sont intégralement souscrites par la Partie CHIMICHANGA, prénommée.

Les dix mille (10.000) parts sociales souscrites par la Partie CHIMICHANGA ont été émises en contrepartie de leur valeur d'un million huit cent mille (1.800.000,-) US Dollar par un apport en nature de treize mille deux cent nonante (13.290) actions A, trois mille deux cent soixante neuf (3.269) actions B et deux mille cent vingt et un (2.121) actions C que la Partie CHIMICHANGA, prénommée, détient dans le capital social de BELDE LIMAN ISLETMELERI VE DEPOCULUK ANONIM SIRKETI (BELDE), une société organisée conformément aux lois de la Turquie ayant actuellement son bureau principal à Yildiz Posta Caddesi, Suleymanbey Sokak, Ergun Polat Apt., K.4 D.16. 34349 Gayrettepe Istanbul, (Turquie), représentant 0,52 pour cent du capital social de BELDE et la reconnaissance par, entre autres, la Partie CHIMICHANGA du paiement et du remboursement de la dette due par BELDE à entre autres la Partie CHIMICHANGA.

Tous les documents, prouvant la propriété et la valeur de ces actions, la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché, resteront annexés au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée a décidé de modifier/insérer les articles suivants dans les statuts de la Société qui se liront dorénavant comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties mentionnées ci-dessus et toutes les personnes et entités qui pourront devenir associé par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions six cent mille (3.600.000,-) US Dollar, représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de cent quatre-vingt (180,-) US Dollar chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

La Société ne reconnaîtra seulement qu'un détenteur par part sociale. En cas de copropriété ou de nue-propiété et d'usufruit, la Société peut suspendre l'exercice de n'importe quel droit lié à la part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les copropriétaires ou les nus-propiétaires et les usufruitiers envers la Société.

Tout transfert de la nue-propiété et/ou de l'usufruit d'une part sociale sera considéré comme un transfert de la part sociale et sera soumis aux mêmes conditions.

En cas de séparation entre la nue-propiété et l'usufruit d'une part sociale, tout droit de vote attaché à la part sociale sera exercé dans n'importe quelles circonstances par le nu-propiétaire de la part sociale et tous les droits patrimoniaux en rapport avec la part sociale (incluant, en particulier le droit aux dividendes, le droit aux produits de la vente ou de la liquidation etc) seront attachés en toutes circonstances à l'usufruit de la part sociale.

**Art. 7.** Pour les besoins des présentes, les Parties ASHMORE et les Parties CHIMICHANGA et n'importe lequel de leurs Cessionnaires Autorisés ainsi que tout autre Groupe détenant des parts sociales à tout moment seront traités comme un associé unique.

Aucun associé ne transférera, n'accordera aucune garantie sur, ou ne disposera autrement ou ne donnera à n'importe quelle Personne aucun droit dans ou sur, n'importe quelle part sociale ou intérêt sur une part sociale à moins que cela n'ait été consenti par les associés par écrit (le «Contrat»).

Chaque associé peut transférer par une ou plusieurs transactions (i) tout ou n'importe quelle partie de ses parts sociales à un Affilié; et/ou (ii) jusqu'à un total de 5% du capital social à un membre de sa famille ou un directeur ou un employé d'un tel associé de la Société et/ou une de leurs Filiales (chacun un «Cessionnaire Autorisé»), sans se soumettre à la période de «lock in» de 18 mois, aux dispositions de préemption et aux dispositions relatives à l'égalité de traitement («tag along») contenues dans cet article, si, au moment du transfert et par rapport aux parts sociales étant transférées:

- la partie qui transfère s'assure que le cessionnaire devienne partie à un Acte de Jonction en tant que Partie CHIMICHANGA ou Partie ASHMORE (selon le cas); et
- la partie qui transfère assurera aux autres associés l'exécution par ce cessionnaire des obligations du cessionnaire contenues dans cet article; et
- si n'importe quel Cessionnaire Autorisé à qui un associé a transféré ses parts sociales cesse d'être un Cessionnaire Autorisé, l'associé s'assurera que les parts sociales lui soient retransférées ou soient retransférées à un autre Affilié de l'associé.

Un associé peut au plus tôt après (a) une période de 18 mois à partir du Contrat conclu par les associés ou (b) la Date du Port, transférer toutes ou n'importe quelle partie de ses parts sociales à n'importe quelle Personne, en liquide et pas à crédit, si cet associé respecte le présent article.

L'associé souhaitant transférer toutes ou n'importe quelle partie de ses parts sociales (le «Cédant Proposant») donnera un avis irrévocable et inconditionnel (l'«Avis de Transfert») aux autres associés (chacun un «Associé Constant») des détails du transfert proposé incluant, en particulier, l'identité de l'acheteur et le numéro et le prix des parts sociales qui vont être vendues (les «Parts Sociales Désignées»).

Chaque Associé Constant aura le droit d'acheter les Parts Sociales Désignées au prix indiqué dans l'Avis de Transfert au prorata de la participation d'un tel Associé Constant à la date de l'Avis de Transfert à condition qu'un tel Associé Constant donne un avis au Cédant Proposant dans les 30 jours de la réception de l'Avis de Transfert (le premier jour étant le jour suivant le jour de la réception de l'Avis de Transfert) (la «Période») qu'il souhaite agir ainsi.

Au cas où un Associé Constant n'exerce pas son droit d'acheter sa part proportionnelle entière des Parts Sociales Désignées quand il a droit de le faire, les autres Associés Constants peuvent acheter les Parts Sociales Désignées non précédemment achetées au prorata de la participation d'un tel Associé Constant à la date de l'Avis de Transfert.

Chaque Associé Constant est obligé d'acheter sa part proportionnelle respective de Parts Sociales Désignées quand il donne l'avis au Cédant Proposant qu'il souhaite agir ainsi.

Si, à l'expiration de la Période, les Associés Constants n'ont pas notifié au Cédant Proposant qu'ils veulent acheter toutes les Parts Sociales Désignées, le Cédant Proposant peut transférer les Parts Sociales Désignées, pour lesquelles les droits d'achat n'ont pas été exercés, à l'acheteur identifié dans l'Avis de Transfert à un prix qui ne peut pas être inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Transfert; pourvu que, (i) il fasse cela dans les deux mois de l'expiration de la Période et (ii) aucun transfert de Parts Sociales Désignées ne sera valable à moins que l'acheteur identifié dans l'Avis de Transfert ne devienne partie à un Acte de Jonction.

Un associé peut à tout moment au plus tôt après (a) une période de 18 mois à partir du Contrat ou (b) la Date du Port, accorder une sûreté (le «Gage») sur ses parts sociales à condition que:

A le Gage, ensemble avec tout autre Gage accordé conformément à cet article, ne concerne pas plus de 75% des parts sociales d'un tel associé et

B le Gage soit accordé à une banque internationalement reconnue fournissant à cet associé un financement en ligne avec les pratiques du marché et

C le Gage ne soit pas incompatible avec les termes du Contrat et reconnaisse expressément que n'importe quelle exécution d'un tel Gage sera soumise aux termes de cet article; et

D les termes du Gage (sans autre égard aux termes du financement) soient approuvés par écrit par avance par tous les autres associés détenant plus de 25% du capital social, un tel consentement ne pouvant être retenu ou retardé de façon déraisonnable.

Le Cédant Proposant, seul ou de concert avec un autre associé, dans n'importe quelle transaction, ne transférera (autrement que de la manière permise par cet article) aucune part sociale si ce transfert pourrait avoir pour conséquence (quand ajouté à tous les autres transferts faits par cet associé et, selon le cas, si cet associé est une Partie ASHMORE, une autre Partie ASHMORE ou si cet associé est une Partie CHIMICHANGA, une autre Partie CHIMICHANGA) un transfert de 5 pour cent ou plus du capital social à moins qu'il n'assure que l'acheteur offre d'acheter aux autres membres (les «Autres Associés»), le Pourcentage Approprié de Parts sociales détenues par de tels Autres Associés suivant les mêmes termes en ce inclus le prix par part sociale détenue (en cash) applicable à l'achat des parts sociales (la «Vente Egalitaire»). L'offre (l'«Avis Egalitaire») devra:

1. être irrévocable et inconditionnelle (à part pour toute condition applicable au transfert proposé des parts sociales du Cédant Proposant); et
2. être ouverte pour acceptation durant une période d'au moins 30 jours après la réception de l'Avis Egalitaire du Cédant Proposant.

Si un Avis Egalitaire est accepté, le transfert proposé sera (i) conditionné par la réalisation du transfert par le Cédant Proposant à l'acheteur tierce partie et sera soumis aux mêmes termes que ce transfert et (ii) réalisé simultanément avec le transfert des parts sociales du Cédant Proposant, pourvu qu'un tel transfert ne soit pas réalisé plus tard que soixante jours après réception de l'Avis Egalitaire (ou tel autre délai convenu entre les parties à la Vente Egalitaire).

Au cas où l'acheteur éventuel de parts sociales supplémentaires à vendre par les Autres Associés n'achète pas toutes ces parts sociales supplémentaires, le vendeur annulera la vente proposée ou, avec le consentement de chaque Autre Associé qui aura accepté l'Avis Egalitaire, conclura la vente, mais réduira le nombre de parts sociales incluses dans une telle vente sur une base proportionnelle qui préservera le Pourcentage Approprié.

La non acceptation par un Autre Associé de l'offre contenue dans l'Avis Egalitaire pendant la Période sera considérée comme un rejet d'une telle offre.

Tout Avis Egalitaire deviendra nul à partir du moment où un Associé Constant notifiera au Cédant Proposant qu'il souhaite acheter toutes les parts sociales du Cédant Proposant.

Chaque associé s'engage (par rapport aux parts sociales qu'il détient) à donner les accords exigés pour le transfert de n'importe quelles parts sociales conformément à cet article. Le Cédant Proposant s'assurera, pour ce qui concerne les parts sociales en vente, que n'importe quel acheteur des parts sociales qui n'est pas une partie au Contrat devra, à la signature, (i) conclure un Acte de Jonction et (ii) fournir les informations adéquates conformément aux lois et règlements anti-blanchiment applicables aux banques au Royaume-Uni, en Turquie et au Grand Duché de Luxembourg sur les sommes d'argent utilisées pour l'acquisition de parts sociales pour permettre aux Autres Associés d'être raisonnablement satisfaits que de telles sommes d'argent viennent d'une source légale de bonne foi et satisfaire les exigences de n'importe quelle autorité qui aurait juridiction pour de telles questions. Aucun transfert de parts sociales ne sera exécuté à moins que l'acheteur de telles parts sociales ne devienne partie à un Acte de Jonction.

Pour ce qui concerne les dispositions de préemption contenues dans cet article, il est compris et convenu que: (i) dans le cas où un associé cédant est une Partie ASHMORE, de telles dispositions de préemption ne s'appliqueront pas pour ce qui concerne une autre Partie ASHMORE ou aucun de leurs Cessionnaires Autorisés et un autre associé de leur Groupe détenant des parts sociales et (ii) dans le cas où un associé cédant est une Partie CHIMICHANGA, de telles dispositions de préemption ne s'appliqueront pas pour ce qui concerne une autre Partie CHIMICHANGA ou aucun de leurs Cessionnaires Autorisés et tout autre associé de leur Groupe détenant des parts sociales.

Pour éviter tout doute, la capacité d'un associé de transférer jusqu'à 5 pour cent du capital social de la Société à un Cessionnaire Autorisé tel que décrit dans cet Article sans respecter la période de «lock in» de 18 mois, les dispositions de préemption et/ou les dispositions de respect de l'égalité, sera calculée sur une base globale entre (i) si l'associé cédant est une Partie ASHMORE (ou un Cessionnaire Autorisé), tous les transferts entre de telles parties et (ii) si l'associé cédant est une Partie CHIMICHANGA (ou un Cessionnaire Autorisé), tous les transferts entre de telles parties.

**Art. 8.** La Société est gérée par quatre gérants (chacun, un «Gérant», ensemble les «Gérants») nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les Gérants constituent le Conseil.

Il y a deux catégories de Gérants, les deux Gérants de la catégorie A (chacun un «Gérant A», ensemble les «Gérants A») et les deux Gérants B (chacun un «Gérant B», ensemble les «Gérants B»).

Si la Société a seulement un associé, il nommera les Gérants A et les Gérants B. Un Gérant sera désigné en tant que Président du Conseil et sera élu par une majorité des Gérants. Le Président n'aura pas de voix prépondérante. Un Gérant sera désigné en tant que Vice-Président du Conseil et sera élu par une majorité des Gérants. Le Vice-Président n'aura pas de voix prépondérante.

Les Gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le quorum pour le Conseil sera une majorité des Gérants à condition qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil, la réunion sera tenue 5 jours ouvrables plus tard aux mêmes heure et place que la réunion originale. Le quorum pour la seconde réunion convoquée sera le même. Si le quorum n'est pas atteint lors de cette réunion, la réunion sera tenue 5 jours ouvrables plus tard aux mêmes heure et place que la réunion originale (la troisième réunion convoquée). Le quorum lors de cette troisième réunion convoquée ainsi que lors de toute autre réunion subséquente convoquée (la «Réunion Avec Quorum Modifié») sera de deux Gérants quels qu'ils soient. À n'importe quelle seconde et/ou subséquente réunion convoquée, le Conseil peut seulement discuter et voter les questions apparaissant dans la notice de convocation de la réunion originale.

Si, lors d'une Réunion du Conseil dont le quorum est atteint, un, mais pas les deux, des Gérants A ou des Gérants B est présent, le Gérant A ou le Gérant B (tel qu'approprié selon le cas) aura le droit de voter pour son propre compte et aussi pour le compte du second Gérant A ou Gérant B (selon le cas) qui n'est pas présent à une telle réunion du Conseil.

Les résolutions aux réunions du Conseil de la Société exigeront un vote de la majorité des Gérants présents (sauf si autrement prévu dans ces statuts) pourvu qu'au moins un Gérant A et au moins un Gérant B votent en faveur de la résolution.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et est/ sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des affaires déterminées par les Gérants.

Les Gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Si l'associé de la Société ayant droit de nommer des Gérants (ou de n'importe quelle Filiale de la Société y inclus BELDE LIMAN ISLETMELERI VE DEPOCULUK ANONIM SIRKETI (BELDE), une société organisée conformément aux lois de la Turquie avec son siège principal actuellement à Yildiz Posta Caddesi, Suleymanbey Sokak, Ergun Polat Apt., K.4 D.16. 34349 Istanbul Gayrettepe, Turquie) demande que de tels Gérants soient révoqués ou remplacés, les Gérants seront obligés de convoquer une réunion des associés (une telle réunion devant avoir lieu aussitôt que possible et en tout cas dans les 20 jours) pour satisfaire la demande en question et prendre toutes les mesures pour assurer que les Gérants soient révoqués et ne signeront aucun document ou n'engageront pas autrement la Société dès la réception d'un tel avis.

Au cas où n'importe quel associé détient 50% des parts sociales, plus une ou plusieurs parts sociales de la Société un tel associé aura le droit de nommer tous les quatre Gérants, le Président et le Vice-président du Conseil. Après une telle nomination (par un tel associé qui détient 50% des parts sociales, plus une ou plusieurs parts sociales de la Société) de tous les quatre Gérants, l'associé qui ne détient pas 50% des parts sociales, plus une ou plusieurs parts sociales de la Société s'assurera que les Gérants qu'il a nommés dans la Société démissionneront inconditionnellement et irrévocablement.

N'importe quel associé détenant plus de 26% des parts sociales de la Société aura le droit de nommer un observateur qui aura le droit d'être présent (mais pas de participer) aux réunions du Conseil et de recevoir la même information que les Gérants.

À n'importe quelle assemblée générale des associés de la Société à laquelle une résolution pour nommer ou révoquer un Gérant A est proposée, l'associé qui a nommé les Gérants B n'exercera pas les votes attachés à ses parts sociales à moins que l'autre associé ne détienne 50% des parts sociales, plus une ou plusieurs parts sociales, et vice versa.

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs des Gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un avis convoquant une réunion des associés de la Société sera donné pas moins de 15 jours ouvrables avant la date de la réunion proposée.

A part ce qui est décrit ci-dessous, le quorum pour une réunion des associés de la Société sera les détenteurs de 50% des parts sociales, plus une ou plusieurs parts sociales dans la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion des associés de la Société, la réunion sera tenue 10 jours ouvrables plus tard aux mêmes heure et place que la réunion originale. Le quorum lors de la seconde réunion convoquée sera le même. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion, la réunion sera tenue 10 jours ouvrables plus tard aux mêmes heure et place que la réunion original (la troisième réunion convoquée). Le quorum lors de la troisième ou toute subséquente réunion convoquée (la «Réunion Avec Quorum Modifié») sera n'importe quel(s) associé(s) détenant en personne ou par procuration 50% ou plus des parts sociales votantes. À n'importe quelle seconde et/ou subséquente réunion convoquée, la réunion peut seulement discuter et voter sur les questions apparaissant dans la notice de convocation de la réunion originale. Dans la détermination de la date et du lieu des réunions des associés de la Société, l'obtention d'un visa ou d'autres difficultés d'entrée seront prises en considération.

Sauf en cas de Réunion Avec Quorum Modifié, la résolution des associés de la Société exigera le vote affirmatif d'une majorité des associés présents à la réunion.

**Art. 13.** Ni les créanciers ni leurs héritiers ne peuvent pour n'importe quelle raison exiger le cachetage des actifs ou des documents de la Société.

Pour toutes les questions non prévues dans les présents Statuts, les associés se référeront à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 14. Définitions.** «Affilié» signifie, en ce qui concerne une Personne donnée (dans cette définition, la «Personne Concernée»), n'importe quelle Personne qui (a) directement ou indirectement, Contrôle, ou est Contrôlée par, ou est soumise à un Contrôle commun avec, la Personne Concernée ou (b) (par rapport aux Parties ASHMORE seulement) à un moment ou un autre, est gérée par (i) le même gestionnaire d'investissement que la Personne Concernée, ou (ii) un gestionnaire d'investissement qui est Contrôlé par la même Personne qui Contrôle la Personne Concernée;

«Partie ASHMORE» signifie, à la date de l'adoption de ces Statuts, les Fonds ASHMORE ensemble avec n'importe lequel de leurs Cessionnaires Autorisés à un moment ou un autre;

«Conseil» a la signification décrite dans l'Article 4;

«jour ouvrable» signifie un jour (excluant les samedis) où les banques sont généralement ouvertes à Londres, Luxembourg, Guernesey et aux Iles Cayman et à Istanbul pour les transactions normales de l'activité bancaire;

«Contrôle», «Contrôlé», «Contrôles», «Contrôlant» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou déterminer la direction de la politique de gestion ou des affaires d'une Personne ou d'un membre de son Groupe, que ce soit par la propriété de valeurs mobilières avec droit de vote, par contrat, ou autrement, ou en tant qu'agent, exécuteur, trustee, ou autrement;

«Acte de Jonction» signifie n'importe quel acte de jonction qui peut être exigé par les associés;

«Partie CHIMICHANGA» signifie, à la date de l'adoption de ces Statuts, CHIMICHANGA CORP., une société organisée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques (société numéro 422926) avec son bureau principal à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, B.V.I., ensemble avec n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés à un moment ou un autre;

«Groupe» signifie par rapport à une société (quel que soit l'endroit où elle a été constituée), n'importe quelle société dont elle est une Filiale (sa «Société Holding») et toute autre Filiale d'une telle Société Holding; chaque société dans un Groupe est un membre du Groupe;

«Gérant» a la signification décrite dans l'Article 8;

«Personne» signifie n'importe quel individu ou personne morale, association, organisation à but non lucratif, corps professionnel, organisation d'affaires (qu'elle soit organisée en tant que société, société à responsabilité limitée, association, ou autrement), joint-venture, consortium, fonds d'investissement, banque, trust (simple ou financier), syndicat, communauté, autorité gouvernementale, ou toute autre sorte d'organisation ou d'entité;

«Cessionnaire Autorisé» a la signification décrite dans l'Article 7;

«Date du Port» signifie la date de mise en place opérationnelle du port appartenant à BELDE (tel que défini dans l'article 8) (à condition qu'une licence portuaire opérationnelle ait été obtenue du Undersecretariat of Marine Affairs) tel que déterminé par le conseil de BELDE ou, à défaut d'accord dans les 30 jours par le conseil de BELDE, par l'opérateur de ce port;

«Pourcentage Approprié» signifie le pourcentage résultant de la division du nombre de parts sociales proposées à la vente par un associé par le nombre total de parts sociales détenues par cet associé;

«Filiales» signifie, par rapport à une entité (l'«Entité Détentrice»), toute autre entité dans laquelle l'Entité Détentrice (ou des personnes agissant en son nom ou pour son compte) détient ou contrôle, à ce moment, directement ou indirectement:

(i) une majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales des associés de cette entité sur la totalité, ou la quasi totalité, des questions; ou

(ii) le droit de nommer ou de révoquer des administrateurs ayant une majorité des droits de vote exerçables aux réunions du conseil d'administration de cette entité sur la totalité, ou la quasi totalité, des questions.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de renommer les gérants actuels de la Société en tant que Gérants A de la Société pour une durée illimitée.

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants B de la Société pour une durée illimitée:

- Mme Nilhan Deger, directeur, né le 25 décembre 1973, à Istanbul (Turquie), avec adresse professionnelle à Büyükdere Caddesi, Akabe Is Merkezi, No: 78/80, Kat 6, 34394 Mecidiyeköy;

- M. Mehmet Ceritoglu, directeur, né le 3 juillet 1948, à Istanbul (Turquie), avec adresse professionnelle à Büyükdere Caddesi, Akabe Is Merkezi, No: 78/80, Kat 6, 34394 Mecidiyeköy.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ vingt mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. Frognet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, vol. 158S, fol. 10, case 7. — Reçu 13.706,98 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044793/211/641.

(070043246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

**Liria S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.194.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045251/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05680. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070043506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Holzbau Heintz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6560 Hinkel, 4, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 102.087.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045438/800795/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 mars 2007, réf. DSO-CC00097. - Reçu 95 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070036718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

**Roma Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 115, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 59.266.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045463/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00993. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

**Argolux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 90.880.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007046043/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

---

**Kidgam s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 14, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 48.163.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045464/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00546. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

**ABC du Transport Express/Messagerie SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 86.332.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045466/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10276. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

**Ancienne Ferme KLEMENS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 159, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.056.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045468/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10277. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

**Argolux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.880.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007046044/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

---

**Papiers Cartons Oscar Bruyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.139.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 octobre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007045478/800842/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2006, réf. DSO-BW00317. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070032586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

---

**Thiry Racing International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.627.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045481/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03666. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---



**Lotralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8826 Perlé, 27, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 107.795.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045482/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03663. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 96.411.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 octobre 2003, acte publié au  
Mémorial C n<sup>o</sup> 1195 du 13 novembre 2003.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) II S.A R.L.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007046033/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03921. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

**Les Petits Doués S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 155, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 78.721.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045483/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03662. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Histoire de Mode SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 106.806.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045484/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03659. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 94.161.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 octobre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007045485/800841/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2006, réf. DSO-BW00295. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070032581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

**Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 96.411.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 octobre 2003, acte publié au  
Mémorial C n<sup>o</sup> 1195 du 13 novembre 2003.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) II S.A R.L.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007046035/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03925. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

**Gestak SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.  
R.C.S. Luxembourg B 95.978.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045487/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03655. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Kids & Co, Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 94.393.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045488/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09656. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070037063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Châssis PVC Carlos de Jaeger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 100.514.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045490/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09670. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070037061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

**Knepper & Knepper S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 3.274.

L'an deux mille sept, le huit mars

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1.- Monsieur Aloyse Knepper, hôtelier, né à Echternach, le 11 mars 1940 (NIN 1940 0311 016), demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde, et son épouse

2.- Madame Thérèse Reuter, hôtelière, née à Luxembourg, le 27 février 1945 (NIN 1945 0227 121), demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Paul Dumont, alors de résidence à Echternach, en date du 17 janvier 1967.

3.- Monsieur Alain Knepper, hôtelier, né à Echternach, le 15 juillet 1967 (NIN 1967 0715 119), époux de Madame Nadine Frank, demeurant à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare,

déclarant être marié sous le régime de la séparation des biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2004, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, volume 1139, numéro 64.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile KNEPPER & KNEPPER S.C.I., avec siège social à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3.274 (NIN 2006 7002 408),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à un million euros (€ 1.000.000,-), divisé en mille (1.000) parts d'intérêt de mille euros (€ 1.000,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Aloyse Knepper, prénommé, quatre cent soixante-quinze parts d'intérêt . . . . .	475
2.- Madame Thérèse Reuter, prénommée, quatre cent soixante-quinze parts d'intérêt . . . . .	475
3.- Monsieur Alain Knepper, prénommé, cinquante parts d'intérêt . . . . .	<u>50</u>
Total: mille parts d'intérêt . . . . .	1.000

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment, l'acquisition, la vente, le partage d'immeubles, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

La société a également pour objet le cautionnement en faveur d'autres sociétés ayant des intérêts identiques ou similaires».

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Knepper, T. Reuter, A. Knepper, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2007, vol. 364, fol. 24, case 4, ECH/2007/187. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007045607/201/53.

(070042299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 96.411.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1195 du 13 novembre 2003.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) II S.A R.L.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007046036/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03927. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

---

**Go Conseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 100.543.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045491/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09672. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070037060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.

---

**Grenz - Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 101.918.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wieswampach, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045510/800306/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2007, réf. DSO-CC00022. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070037877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

---

**Société Internationale de Réalisations Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.  
R.C.S. Luxembourg B 94.217.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045512/800529/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2007, réf. DSO-CC00021. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070037876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**Aquatrans Navigation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 43.198.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz  
Ausserordentlich am 26. Januar 2007 um 14.00 Uhr*

Die Versammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz der Firma von L-6673 Merttert, 30, Cité Pierre Frieden nach L-6670 Merttert, 2C, rue Basse zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merttert, den 26. Januar 2007.

Unterschrift

*Ein Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2007045652/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2007, réf. DSO-CC00152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Quadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 1F, Résidence du Var.  
R.C.S. Luxembourg B 109.239.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045513/800318/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2007, réf. DSO-CC00020. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070037875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**F.A.P. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 95.176.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045518/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. DSO-CB00004. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070032910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**F.A.P. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 95.176.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045520/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. DSO-CB00003. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): M. Siebenaler.

(070032907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Jatracar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 102.095.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045521/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. DSO-CB00001. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): M. Siebenaler.

(070032904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**FIAL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 31.393.

L'an deux mille sept, le huit mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché. Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FIAL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 49.272,

constituée par acte du notaire Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 1989, publié au Mémorial C n° 4 du 5 janvier 1990, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Franck Baden en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 42 du 15 janvier 2003,

avec un capital social actuel de EUR 4.400.000 (quatre millions quatre cent mille Euros) représentée par 51.392 (cinquante et un mille trois cent quatre vingt douze) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Sergio Bertasi, Directeur Général, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence. Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux administrateurs. Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si (i) cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire et si (ii) trois membres au moins sont physiquement présents au Grand Duché du Luxembourg. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»

2. Création de deux catégories d'administrateur (A et B), réparties comme suit: Messieurs Roberto Galperti et Guido Puccio Administrateurs de catégorie A, Madame Maria Dennewald, Messieurs Carlo Santoiemma et Ferdinando Cavalli, Administrateurs de catégorie B;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence. Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux administrateurs. Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si (i) cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire et si (ii) trois membres au moins sont physiquement présents au Grand Duché du Luxembourg. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»

*Deuxième résolution*

Suite à la délibération précédente l'assemblée des actionnaires décide la création de deux catégories d'administrateur (A et B) réparties comme suit:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Roberto GALPERTI, né à Bellano en Italie le 15 janvier 1954, Entrepreneur, I-23822 Bellano 94, Via XX Settembre, Administrateur «A»,
- Monsieur Guido PUCCIO, né à Milan en Italie le 7 février 1938, Conseiller, I-23900 Lecco 22 Via Aspromonte, Administrateur «A»,

*Administrateurs de catégories B:*

- Madame Maria Dennewald, née à Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg le 11 janvier 1948, Docteur en Droit, L-1461 Luxembourg 31, rue d'Eich, Administrateur «B»,
- Monsieur Ferdinando Cavalli, né à Roma en Italie le 26 juin 1963, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur «B»,
- Monsieur Carlo Santoiemma, né à Matera en Italie le 25 mars 1967, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur «B»,

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bertasi, L. Checchinato, S. Felici, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Relation: LAC/2007/2321. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommé, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007045778/208/114.

(070044102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Capricornus, société anonyme holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.457.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045548/800884/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 février 2007, réf. DSO-CB00127. - Reçu 91 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(070037820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

**Schubtrans A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045554/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2007, réf. DSO-CC00081. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070038197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.



**Deltatank A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 75.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045555/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2007, réf. DSO-CC00082. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070038194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

**Versil Yacht Builders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 36.027.

*Décision du Conseil d'Administration du 11 janvier 2007*

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et suite à une résolution de l'assemblée générale du 10 janvier 2007, renouvelle les mandats des administrateurs-délégués Jean-Loup Barkats, né le 4 mars 1950 à Biskra (Algérie), demeurant à MC 98000 Monaco, 11, avenue Saint Michel-Monte Carlo, et Robert Amacher, né le 8 avril 1936 à Wilderswil BE (Suisse), demeurant à CH 6300 Zug, 63 Baarestrasse, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007047081/298/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

**Kipling Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.803.362,70.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.339.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, a corporation organised under the laws of the Province of Ontario, with registered office at 5650 Yonge Street, 4th Floor, Toronto, Ontario, M2M 4H5, Canada, registered with the Ministry of Consumer and Business Services of Ontario under the number 000950645,

here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on February 16, 2007,

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD is the sole shareholder of KIPLING LUXEMBOURG S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1368 on July 15, 2006 (the Company).

- The articles of association of the Company was amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 20, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at seventeen million four hundred sixty-three thousand nine hundred euro (EUR 17,463,900.-) represented by five hundred (500) ordinary shares and six hundred ninety-eight thousand fifty-six (698,056) preferred equity stock certificates (the PESCs), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed share capital by an amount of two million three hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-two euro seventy eurocents (EUR 2,339,462.70) to bring it from its present amount of seventeen million four hundred sixty-three thousand nine hundred euro (EUR 17,463,900.-) to nineteen million eight hundred three thousand three hundred sixty-two euro seventy eurocents (EUR 19,803,362.70) by the issuance of ninety-three thousand five hundred seventy-eight (93,578) new PESCs, having the same rights and obligations as the already existing PESCs.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the new ninety-three thousand five hundred seventy-eight (93,578) PESCs and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of two hundred nine thousand eight hundred seventeen (209,817) shares without nominal value, and with an accounting par value of eleven euro fifteen eurocent (EUR 11.15) (the Belgian Shares) of KIPLING INVESTMENT BELGIUM N.V., a public limited company incorporated and organised under the laws of Belgium, with registered office at Koningsstraat 97, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Brussels Trade Register under number 0877.940.268, having a share capital of nineteen million eight hundred three thousand three hundred eighty-five euro seventy eurocents (EUR 19,803,385.70) represented by one million seven hundred seventy-five thousand eight hundred ninety-seven (1,775,897) shares without nominal value (Kipling Belgium).

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of KIPLING BELGIUM that, as of the date of such certificate:

- ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD is the full owner of the Belgian Shares;
- The Belgian Shares are fully paid-up and represent 11.81% of the issued share capital of KIPLING BELGIUM;
- Ontario Teachers' Pension Plan is solely entitled to the Belgian Shares and possesses the power to dispose of the Belgian Shares;
- none of the Belgian Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Belgian Shares and the Belgian Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Belgian Shares be transferred to him;
- according to the laws of Belgium and the articles of association of KIPLING BELGIUM, the Belgian Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the Belgian Shares are worth at least two million three hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-two euro and seventy eurocents (EUR 2,339,462.70), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

The contribution in kind is made for an aggregate amount of two million three hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-two euro and seventy eurocents (EUR 2,339,462.70) out of which twelve euro seventy eurocents (EUR 12.70) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company and two million three hundred thirty-nine euro (EUR 2,339,450.-) shall be allocated to the share capital account of the Company.

Such certificate and a copy of the balance sheet of KIPLING BELGIUM dated as per the date hereof, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend articles 5.2. and 5.3. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

5.2. The Company's corporate capital is also represented by seven hundred ninety-one thousand six hundred thirty-four (791,634) preferred equity stock certificates with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the PESCs), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Partner and collectively to as the PESC Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to nineteen million eight hundred three thousand three hundred sixty-two euro seventy eurocents (EUR 19,803,362.70).

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 3,200.-.

Insofar as the contribution in kind results in the Company owning more than 65 % of the share capital of KIPLING BELGIUM, a company incorporated in Belgium, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, une société de droit de LA Province d'Ontario, avec siège social au 5650 Yonge Street, 4th Floor, Toronto, Ontario, M2M 4H5, Canada, immatriculée au «Ministry of Consumer and Business Services of Ontario» sous le numéro 000950645,

représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD est l'associé unique de KIPLING LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1368 du 15 juillet 2006 (la Société).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-sept millions quatre cent soixante-trois mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 17.463.923,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et par six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-six (698.056) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-).

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de deux millions trois cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux euros et soixante-dix centimes (EUR 2.339.462,70) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions quatre cent soixante-trois mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 17.463.923,-) à dix-neuf millions huit cent trois mille trois cent soixante-deux euros et soixante-dix centimes (EUR 19.803.362,70) par l'émission de quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-dix-huit (93.578) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune (les PESCs), ayant les mêmes droits et obligations comme les PESCs déjà existant.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux nouveaux PESCs et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en deux cent neuf mille huit cent dix-sept (209.817) parts sociales sans valeur nominale, ayant une valeur comptable réelle de onze euros et quinze centimes (EUR 11,15) chacune (les Parts Sociales Belges) de KIPLING INVESTMENT BELGIUM N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Koningsstraat 97, 1000 Bruxelles, Belgique, inscrite auprès du Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0877.940.268, ayant un capital social de dix-neuf millions huit cent trois mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-dix centimes (EUR 19.803.385,70) représenté par un million sept cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.775.897) parts sociales sans une valeur nominale individuelle (KIPLING BELGIQUE).

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de KIPLING BELGIQUE, en date de ce jour, que:

- ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD est le propriétaire unique des Parts Sociales Belges;
- les Parts Sociales Belges sont entièrement libérées et représentent 11,81% du capital social émis par KIPLING BELGIQUE;
- ONTARIO TEACHERS' PENSION PLAN BOARD est la seule titulaire des droits sur les Parts Sociales Belges et possède le pouvoir de céder les Parts Sociales Belges;
- aucune Part Sociale Belge n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales Belges et aucune Part Sociale Belge ne sont sujets à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales Belges lui soit cédé;

- conformément aux lois de Belgique et aux statuts de KIPLING BELGIQUE, les Parts Sociales Belges sont librement cessibles.

- à la date des présentes, la valeur nominale totale des Parts Sociales Belges est évaluée à au moins deux millions trois cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux euros et soixante-dix centimes (EUR 2.339.462,70), cette estimation correspondant aux principes comptables généralement admis.

L'apport en nature étant effectué pour un montant total de deux millions trois cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux euros et soixante-dix centimes (EUR 2.339.462,70) fait à la Société, douze euros soixante-dix centimes (EUR 12,70) seront affectés au compte de réserve de prime d'émission et deux millions trois cent trente-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.339.450,-) seront affectés au capital de la Société.

Ledit certificat et une copie du bilan de KIPLING BELGIQUE daté du 31 janvier 2007, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier les articles 5.2. et 5.3. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social est aussi représenté par sept cent quatre-vingt-onze mille six cent trente-quatre (791.634) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacun (les PESCs), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé PESC et collectivement les Associés PESC.

5.2. La totalité du capital social s'élève à dix-neuf millions huit cent trois mille trois cent soixante-deux euros et soixante-dix centimes (EUR 19.803.362,70).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 3.200,-.

Dans la mesure où il résulte de l'apport en nature que la Société possède plus de 65% du capital social de KIPLING BELGIUM, une société de droit belge, Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/826. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045776/211/179.

(070044310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

#### **Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Delvaux en date du 3 juin 2005, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de constat d'augmentation de capital du même notaire le 3 avril 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 62684,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 7 mars 2007 à 11.00,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 57.584,- (cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros),

divisé en 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,02 (zéro et deux cents) euros par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

et 305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action. Le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, E, F (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 145.000,- (cent quarante-cinq mille) euros, représenté par 72.500 (soixante-douze mille cinq cents) Actions d'une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune, divisées en:

- 50.000 (cinquante mille) Actions émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,2 (zéro et deux cents) euros par action;

22.500 (vingt-deux mille cinq cents) Actions rachetables émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune (les «Actions B, C, D, E, F et de nouvelle catégorie») plus une prime d'émission s'élevant à 400,- (quatre cents) euros par action,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Dès sa constitution et à chaque augmentation du capital par actions émis de la Société, un montant doit être prélevé sur la prime d'émission et affecté à la réserve légale, de façon à répondre à tous moments aux prescriptions légales concernant la réserve légale.

Le Conseil d'Administration est autorisé par les présents statuts à émettre d'autres Actions A, Actions B, Actions C, Actions D, Actions E et Actions F ainsi que des Actions de nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies, de façon à porter le capital total de la Société jusqu'à hauteur du capital total par actions autorisé, en tout ou partie à un moment ou à un autre comme il pourra en décider à sa discrétion, et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que celui qui est déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être élargie par décision prise par les actionnaires en assemblée générale, de la manière requise pour l'amendement des présents Statuts.

Toutes actions à émettre doivent être tout d'abord proposées aux actionnaires qui en détiennent de la même catégorie, proportionnellement au portefeuille détenu par chacun de ces derniers, avant d'être proposées pour souscription aux actionnaires détenant une autre catégorie ou aux non-actionnaires.

Chaque catégorie d'Actions doit correspondre à un compartiment distinct de la Société, à créer par le Conseil d'Administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 11.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions liées à toute souscription d'Actions.

Si le Conseil d'Administration procède à une augmentation totale ou partielle du capital en application des dispositions mentionnées plus haut, il doit prendre des mesures afin d'amender le présent Article de façon à enregistrer le changement et il est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour effectuer et publier cet amendement conformément à la loi.

3) Que dans sa réunion du 7 mars 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 424,- (quatre cent vingt-quatre euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 57.584,- (cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre euro) à EUR 58.008,- (cinquante-huit mille huit euro),

moyennant la constitution du compartiment d'actions D et l'émission de 212 actions nouvelles de catégorie D chacune avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) et une prime d'émission de EUR 400,- (quatre cents euro) par action soit une prime d'émission totale de EUR 84.800,- (quatre-vingt-quatre mille huit cents euro), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, par la société BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri,

laquelle a souscrit à toutes les 212 nouvelles actions de catégorie D, d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) par action, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 400,- (quatre cents euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 84.800,- (quatre-vingt-quatre mille huit cents euro),

moyennant une contribution en espèces totale de EUR 85.224,- (quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-quatre euro),

les autres actuels actionnaires ayant, pour autant que de besoin, renoncés par écrit à souscrire, lesquelles renonciations resteront annexées aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 85.224,- (quatre-vingt-cinq mille deux cent vingt-quatre euro), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 58.008,- (cinquante-huit mille huit Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

**Version anglaise:**

The Company has an issued capital of 58,008.- (fifty-eight thousand and eight Euro),

divided into 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) A-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 0.02 (zero and two cents) Euro per share,

987 (nine hundred and eighty-seven) B-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

305 (three hundred and five) C-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

and 212 (two hundred and twelve) D-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share.

The issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50.1% issued share capital and B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%

**Traduction française:**

«La société a un capital émis de EUR 58.008,- (cinquante-huit mille huit Euros),

divisé en 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,02 (zéro et deux cents) euros par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

et 212 (deux cent douze) actions de catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action.

Le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, E, F (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, Relation: LAC/2007/1987. — Reçu 852,24 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommé, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007045780/208/125.

(070044093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**Georges V, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg E 507.

L'an deux mille sept, le six mars,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Ayman Ahmad Fathy Hussein, président de banque, demeurant 29 el Madina al Monawara Str, Dokki, Le Caire (Egypte)

représenté par Monsieur Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Caire, le 16 février 2007,

2) Monsieur Tarek Ahmed Fathy Hussein, directeur, demeurant 19, rue Al Ahrar, Dokki, Giza, Le Caire (Egypte), représenté par Monsieur

Frédéric Lemoine, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Caire le 16 février 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière GEORGE V, Société civile immobilière, avec siège social au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société GEORGE V, Société civile immobilière a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juillet 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 313 du 6 novembre 1987 et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juin 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 458 du 15 septembre 1995.

III) Que le capital social a été fixé à cent mille francs (100.000,- LUF) représenté par cent (100) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune entièrement libérées.

IV) Que le capital social de la société étant actuellement libellé en francs luxembourgeois il a été décidé qu'il soit converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de sorte que le capital social de la société soit égal à deux mille quatre cent soixante-dix huit euros (2.478,- €).

V) Que suite aux cessions de parts en date du 22 février 2007, Monsieur Abdelkrim Bencherky, administrateur de société, demeurant 35, boulevard Franklin Roosevelt Anfa, à Casablanca (Maroc) a cédé à Monsieur Ayman Ahmad Fathy Hussein, prénommé, cinquante (50) parts sociales et Madame Chafika Bencherki, sans profession, demeurant 35, boulevard Franklin Roosevelt Anfa, à Casablanca (Maroc) a cédé quarante-neuf (49) parts sociales à Monsieur Ayman Ahmad Fathy Hussein, prénommé, et une (1) part sociale à Monsieur Tarek Ahmed Fathy Hussein, prénommé.

VI) Que lesdites cessions de parts ont été notifiées à la société par lettre recommandée en date du 2 mars 2007.

VII) Que suite à la conversion du capital en euros et aux cessions de parts intervenues, l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix huit euros (2.478,- €) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix huit cents (24,78 €) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Ayman Ahmad Fathy Hussein, président de banque, 29 el Madina al Monawara Str, Dokki, Le Caire (Egypte), quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . . 99

2) Monsieur Tarek Ahmed Fathy Hussein, directeur, 19, rue Al Ahrar, Dokki, Giza, Le Caire (Egypte), une part sociale . . . . . 1

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lemoine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007. Relation: LAC/2007/1644. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007047088/212/56.

(070043125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**Marenostrum Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 74.392.

Im Jahre zweitausendsieben, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MARENOSTRUM HOLDING S.A. mit Sitz in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 74.392, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 21. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 389 vom 30. Mai 2000.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Carla Dos Santos, Buchführerin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Régis Lux, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Carsten Söns, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. Sitzverlegung von L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Satzung.
3. Abberufung von Frau Marita Lellmann von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied; Entlastung.
4. Abberufung von Herrn Bernd Lellmann von seinem Mandat als Rechnungskommissar; Entlastung.
5. Ernennung von Herrn Bernd Lellmann zum Verwaltungsratsmitglied.
6. Ernennung von Frau Marita Lellmann zum Rechnungskommissar.
7. Erneuerung der Mandate der übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Versammlung bestätigt vorerst die Mandate der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars rückwirkend vom Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2001 bis zum heutigen Tage.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, zu verlegen.

*Dritter Beschluss*

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung den zweiten Absatz von Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 1. (Absatz 2).**

In der deutschen Fassung:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.»

In der französischen Fassung:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»



*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung von Frau Marita Lellmann, Steuerberaterin, geboren in Münstermaifeld (Deutschland), am 16. Juli 1954, wohnhaft in D-56294 Wierschem, Am Wiesenhang 10 (Deutschland), als bisheriges Verwaltungsratsmitglied und erteilt ihr Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Abberufung des Herrn Bernd Lellmann, Diplom-Bankbetriebswirt, geboren in Koblenz-Gondorf (Deutschland), am 4. April 1959 (Deutschland), wohnhaft in D-56294 Wierschem, Am Wiesenhang 10 (Deutschland), als bisherigen Kommissar und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

An deren Stelle ernennt die Versammlung die vorgenannte Frau Marita Lellmann zum neuen Kommissar. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt Herrn Bernd Lellmann, vorgenannt, als neues Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat wird auf 5 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Mandate der zwei weiteren Verwaltungsratsmitglieder, nämlich Herr Alfred Spies und Frau Margret Spies, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 zu verlängern.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dos Santos, R. Lux, C. Söns, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, vol. 32CS, fol. 12, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. März 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007046048/202/79.

(070041799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Electricité Innolux S.A., Société Anonyme,**

(anc. "Electricité Innolux S.A.", anciennement "Etablissements Stajnar").

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle - Hall 4.

R.C.S. Luxembourg B 89.209.

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELECTRICITE INNOLUX S.A., anciennement ETABLISSEMENTS STAJNAR avec siège social à L1880 Luxembourg, 100, rue Pierre Krier, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.209 (NIN 2002 2225 678),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1611 du 9 novembre 2002,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Geffroy, gérant de société, demeurant à L-5960 Itzig, 72, rue de l'Horizon, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Hall 4, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Sandweiler.

2.- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ELECTRICITE INNOLUX S.A.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Sandweiler et de fixer la nouvelle adresse à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Hall 4, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Sandweiler.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ELECTRICITE INNOLUX S.A.

*Troisième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Geffroy, P. Crea, J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 mars 2007, vol. 364, fol. 23, case 4. ECH/2007/175. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 mars 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007047399/201/58.

(070039813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

**Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF CENTER SCHMËTT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045588/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06032. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070039635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

**Aquatrans Navigation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6673 Merttert, 30, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 43.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045651/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2007, réf. DSO-CC00151. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Adma A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen, Generalversammlung abgehalten im Firmensitz  
Ausserordentlich am 24. Januar 2007 um 11.00 Uhr*

Die Versammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz der Firma von L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr nach L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 24. Januar 2007.

Unterschrift

*Ein Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2007045653/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2007, réf. DSO-CC00153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

**Azelis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—  
In the year two thousand and seven on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZELIS HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated by a notarial deed drawn up on 6 December 2006, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.714.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list, that the twenty-four thousand eight hundred (24,800) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

3. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

4. The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda:*

1) Increase of the issued share capital of the Company with an amount of one million four hundred seventeen thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,417,780.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million four hundred forty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,448,780.-), in cash, by creating and issuing one million one hundred thirty-four thousand two hundred and twenty-four (1,134,224) new shares (the «New Shares»), having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of a total amount of six million five hundred forty-four

thousand two hundred and fifty-five euro fifty-two cents (EUR 6,544,255.52), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash.

- 2) Creation of an authorised capital and authorisation granted to the board of directors to enact the capital increase;
- 3) Amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association in order to reflect the share capital increase.
- 4) Decision on the principle of issuance of convertible bonds for an aggregate amount of EUR 2,840,297.81 (two millions eight hundred forty thousand two hundred ninety seven euros and eighty one cents) (the «Bonds»).
- 5) Approval of the audit report in relation to the issuance of the Bonds.
- 6) Power given to the board of directors of the Company to fix the terms and conditions of the Bonds.
- 7) Declaration by the shareholders that they have received the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «1915 Law»), to waive their preferential rights to subscription with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital and decision to accept this special report of the Board of Directors and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital.
- 8) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 15.10 of the Articles:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by amount one million four hundred seventeen thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,417,780.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million four hundred forty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,448,780.-), in cash, by creating and issuing one million one hundred thirty-four thousand two hundred and twenty-four (1,134,224) New Shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, with a share premium of six million five hundred forty-four thousand two hundred and fifty-five euro fifty-two cents (EUR 6,544,255.52), to be subscribed and fully paid (as well as the share premium) by contribution in cash, to be subscribed as follows:

#### *Subscription and payment*

- 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011276, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred forty-three thousand nine hundred and forty-nine (343,949) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two million four hundred fifty thousand two hundred sixty-six Euros and one cents (EUR 2,450,266.01), whereof four hundred twenty-nine thousand nine hundred thirty-six Euros and twenty-five cents (EUR 429,936.25) as payment of the par value of the New Shares and two million twenty thousand three hundred and twenty-nine Euros and seventy-six cents (EUR 2,020,329.76) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011277, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to twenty-six thousand one hundred and one (26,101) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of one hundred eighty-five thousand nine hundred and forty-one Euro forty-four cents (EUR 185,941.44) whereof thirty-two thousand six hundred twenty-six Euro twenty-five cents (EUR 32,626.25) as payment of the par value of the New Shares and one hundred fifty-three thousand three hundred fifteen Euro and nineteen cents (EUR 153,315.19) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C LP, having its registered office at 16 Palace Street, London, SW1E 5JD and registered under number LP011278, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to fifty-six thousand six hundred and twenty-four (56,624) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four hundred three thousand three hundred and eighty-five Euro (EUR 403,385.-) whereof seventy thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 70,780.-) as payment of the par value of the New Shares and three hundred thirty-two thousand six hundred and five Euro (EUR 332,605.-) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- 3I GROUP INVESTMENTS LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP006504, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred ninety-four (394) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two thousand eight hundred and six Euro and eighty-four cents (EUR 2,806.84) whereof four hundred and ninety-two Euro fifty cents (EUR 492.50) as payment of the par value of the New Shares and two thousand three hundred and fourteen Euro thirty-four cents (EUR 2,314.34) as payment of the share premium, which

have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011279, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to five thousand nine hundred fifty-six (5,956) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of forty-two thousand four hundred and thirty Euro and six cents (EUR 42,430.06) whereof seven thousand four hundred and forty-five Euro (EUR 7,445.-) as payment of the par value of the New Shares and thirty-four thousand nine hundred and eighty-five Euro and six cents (EUR 34,985.06) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 FCPR, having its registered office at 3, rue Paul Cézanne 75008 Paris, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to six hundred fifty-seven (657) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of four thousand six hundred and eighty Euro and forty cents (EUR 4,680.40) whereof eight hundred twenty-one Euro and twenty-five cents (EUR 821.25) as payment of the par value of the New Shares and three thousand eight hundred and fifty-nine Euro fifteen cents (EUR 3,859.15) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011553, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven hundred and forty-four (744) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of five thousand three hundred Euro twenty-six cents (EUR 5,300.26) whereof nine hundred and thirty Euro (EUR 930.-) as payment of the par value of the New Shares and four thousand three hundred and seventy Euro twenty-six cents (EUR 4,370.26) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- 3I EUROPARTNERS VA LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011419, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred nine thousand and forty-seven (309,047) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two million two hundred and one thousand six hundred and twenty-six Euro seventy-four cents (EUR 2,201,626.74) whereof three hundred eighty-six thousand three hundred and eight Euro seventy-five cents (EUR 386,308.75) as payment of the par value of the New Shares and one million eight hundred fifteen thousand three hundred and seventeen Euro ninety-nine cents (EUR 1,815,317.99) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- 3I EUROPARTNERS VB LP, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD and registered under number LP011420, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred forty-two thousand five hundred ninety-two (342,592) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of two million four hundred forty thousand five hundred ninety-eight Euro and seventy-seven cents (EUR 2,440,598.77) whereof four hundred twenty-eight thousand two hundred and forty Euro (EUR 428,240.-) as payment of the par value of the New Shares and two million twelve thousand three hundred fifty-eight Euro and seventy-seven cents (EUR 2,012,358.77) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- Andrew Simon, residing at 79 Arthur Road, SW19 7DP, London United Kingdom, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to twenty-four thousand and eighty (24,080) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) whereof thirty-one thousand Euro (EUR 30,100.-) as payment of the par value of the New Shares and ninety-four thousand nine hundred Euro (EUR 94,900.-) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

- Andrew Simon, residing at 79 Arthur Road, SW19 7DP, London United Kingdom, here represented by Hubert Janssen, abovenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe as reserve for future managers to twenty-four thousand and eighty (24,080) New Shares, of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total subscription price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) whereof thirty thousand one hundred Euro (EUR 30,100.-) as payment of the par value of the New Shares and sixty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 69,900.-) as payment of the share premium, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

### *Second resolution*

The general meeting of shareholders create an un-issued but authorised capital and to amend Article 5 of the Articles to reflect the present and above resolutions, which shall read as follows:

« **Art. 5.1.** The subscribed capital is set at one million four hundred forty-eight thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 1,448,780.-), divided into one million one hundred fifty-nine thousand and twenty-four (1,159,024) registered shares (the «Shares») with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (100%).».

5.2. The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred millions Euros) being the amount by which the Board of Directors is able to increase the issued share capital.

5.3. The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4. Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.2, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

5.4.1. The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 26 February 2007, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;

5.4.2. The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 5.4;

5.4.3. The Board of Directors is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the limits and conditions set out as follows:

5.4.4. The Board of Directors is authorised to issue and sell convertible bonds entitling its holders to subscribe for up to 15,000,000 (fifteen millions) new Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) per share for a total amount of EUR 18,750,000.- (eighteen million seven hundred and fifty thousand Euros). The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

The other terms and conditions of the convertible bonds shall be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specially authorised to issue such convertible bonds and shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the convertible bonds.

5.4.5. The Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

5.4.6. The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 5.4 of this Article 5; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.4.7. This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.»

### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to approve on the principle of issuance of the Bonds.

### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to acknowledge and approve the report of KPMG LUXEMBOURG, 31, rue allée Scheffer, L-2520 Luxembourg related to the issuance of the Bonds.

### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to grant a general power to the board of directors of the Company to fix the terms and conditions of the Bonds, including but not limited to, the power to take all necessary or useful measures to realise the issuance of the Bonds and their potential partial or full conversion by means of the issue of new shares, within the authorised capital provisions of the articles of association as set forth in new article five of the Articles.

### *Sixth resolution*

All the shareholders hereby declare that they have received the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to waive their preferential subscription rights with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital.

The general meeting of shareholders hereby resolves to accept this special report of the Board of Directors and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital.

The general meeting acknowledges that the existing shareholders have cancelled their preferential subscription rights with respect to the increase of the issued share capital within the authorized share capital, which may occur from time to time.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eighty-six thousand five hundred Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AZELIS HOLDING S.A une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant du 6 décembre 2006, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.714.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa création.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice, Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration ne varient, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les vingt-quatre mille huit-cents (24.800) Actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

3. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un million quatre cent dix-sept mille sept cent quatre-vingts Euro (EUR 1.417.780,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-un mille Euro (EUR 31.000,-) à un million quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingts Euro (EUR 1.448.780,-), en numéraire, par la création et l'émission d'un million cent trente-quatre mille deux cent vingt-quatre (1.134.224) nouvelles actions, (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de six millions cinq cents quarante-quatre mille deux cent cinquante-cinq Euros et cinquante-deux centimes (EUR 6.544.255,52) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire.

2. Création d'un capital autorisé et autorisation accordée au conseil d'administration de décréter l'augmentation de capital.

3. Modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital et la création d'un capital autorisé.

4. Décision sur le principe de l'émission des obligations convertibles pour un agrégat de EUR 2.840.297,81 (deux millions huit cent quarante mille deux cent quatre-vingt dix-sept Euro et quatre-vingt-un centimes) (les «Obligations»).

5. Agrément du rapport d'audit en relation avec l'émission des Obligations.

6. Pouvoir donné au conseil d'administration de la Société de fixer les conditions générales des Obligations.

7. Déclaration par les actionnaires qu'ils ont reçu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée la «Loi de 1915»), sur la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé et décision d'accepter ce rapport spécial du Conseil d'Administration et de reconnaître la

renonciation par les actionnaires existants de tous leurs droits préférentiels de souscriptions dans le cadre d'une augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

#### 8. Divers

Après délibération, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes en accord avec l'article 15.10 des Statuts:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent dix-sept mille sept cent quatre-vingts Euro (EUR 1.417.780,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à un million quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingts Euro (EUR 1.448.780,-), en numéraire, par la création et l'émission d'un million cent trente-quatre mille deux cent vingt-quatre (1.134.224) Nouvelles Actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de six millions cinq cents quarante-quatre mille deux cent cinquante-cinq Euros et cinquante-deux centimes (EUR 6.544.255,52) entièrement payé (ainsi que la prime d'émission) par un apport en numéraire.

##### *Souscription et paiement*

- 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011276, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent quarante-trois mille neuf cent quarante-neuf (343.949) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de deux millions quatre cent cinquante mille deux cent soixante-six Euros et un centime (EUR 2.450.266,01), dont quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 429.936,25) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et deux millions vingt mille trois cent vingt-neuf Euros et soixante-seize centimes (EUR 2.020.329,76) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011277, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à vingt-six mille cent une (26.101) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quarante et un Euros et quarante-quatre centimes (EUR 185.941,44), dont trente-deux mille six cent vingt-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 32.626,25) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et cent cinquante-trois mille trois cent quinze Euros et dix-neuf centimes (EUR 153.315,19) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- 3I PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011278, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à cinquante-six mille six cent vingt-quatre (56.624) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 403.385,-), dont soixante-dix mille sept cent quatre-vingts Euros (EUR 70.780,-) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et trois cent trente-deux mille six cent cinq Euros (EUR 332.605,-) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- 3I GROUP INVESTMENT LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP006504, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent quatre-vingt-quatorze (394) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de deux mille huit cent six Euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 2.806,84), dont quatre cent quatre-vingt-douze Euros et cinquante centimes (EUR 492,50) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et deux mille trois cent quatorze Euros et trente-quatre centimes (EUR 2.314,34) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011279, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à cinq mille neuf cent cinquante-six (5.956) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de quarante-deux mille quatre cent trente Euros et six centimes (EUR 42.430,06), dont sept mille quatre cent quarante-cinq Euros (EUR 7.445,-) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros et six centimes (EUR 34.985,06) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.



- PAN EUROPEAN BUYOUTS CO-INVEST 2006-08 FCPR, ayant son siège social au 3, rue Paul Cézanne 75008 Paris, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à six cent cinquante-sept (657) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de quatre mille six cent quatre-vingts Euros et quarante centimes (EUR 4.680,40), dont huit cent vingt-un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 821,25) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et trois mille huit cent cinquante-neuf Euros et quinze centimes (EUR 3.859,15) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- PAN EUROPEAN BUYOUTS (NORDIC) CO-INVEST 2006-08 LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011553, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à sept cent quarante-quatre (744) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de cinq mille trois cent Euros et vingt-six centimes (EUR 5.300,26), dont neuf cent trente Euros (EUR 930,-) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et quatre mille trois cent soixante-dix Euros et vingt-six centimes (EUR 4.370,26) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- 3I EUROPARTNERS VA LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011419, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent neuf mille quarante-sept (309.047) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de deux millions deux cent un mille six cent vingt-six Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 2.201.626,74), dont trois cent quatre-vingt-six mille trois cent huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 386.308,75) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et un million huit cent quinze mille trois cent dix-sept Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.815.317,99) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- 3I EUROPARTNERS VB LP, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD et immatriculé sous le numéro LP011420, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à trois cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze (342.592) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de deux millions quatre cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 2.440.598,77), dont quatre cent vint-huit mille deux cent quarante Euros (EUR 428.240,-) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et deux millions douze mille trois cent cinquante-huit Euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 2.012.358,77) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Andrew Simon, résidant à 79 Arthur Road, SW19 7DP, London Royaume-Uni, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire comme il suit à vingt-quatre mille quatre-vingt (24.080) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-), dont trente mille cent Euro (EUR 30.100,-) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et quatre-vingt-quatorze mille neuf cents Euro (94.900) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Andrew Simon, résidant à 79 Arthur Road, SW19 7DP, London Royaume-Uni, ci-après représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, déclare souscrire, en tant que réserve pour les futurs administrateurs, comme il suit à vingt-quatre mille quatre-vingt (24.080) Nouvelles Actions, de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant globale de cent mille Euro (EUR 100.000,-), dont trente mille cent Euro (EUR 30.100,-) sont alloués comme paiement de la valeur des nouvelles actions et soixante-neuf mille neuf cents Euro (69.900) sont alloués comme paiement de la prime d'émission, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de créer un capital non-émis mais autorisé et de modifier l'Article 5 des Statuts en raison de la présente résolution et de la résolution ci-dessous, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 1.448.780,-), divisé en un million cent cinquante-neuf mille vingt-quatre (1.159.024) actions nominatives (les«Actions») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).».

5.2. Le capital de la Société non-émis mais autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'Euro) ce montant étant celui avec lequel le conseil d'administration peut augmenter le capital social émis.

5.3. Le capital de la Société autorisé et émis peut être augmenté ou réduit par des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires adoptées de la même manière que pour la modification des Statuts.

5.4. Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'Article 5.2, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans émission d'une prime d'émission, en accord avec les conditions générales décrites ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions, sachant que:

5.4.1. L'autorisation expirera 5 ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 février 2007, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires;

5.4.2. Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription privilégié des actionnaires existants aux nouvelles Actions créées en vertu de cet article 5.4;

5.4.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter, de temps en temps, le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions suivantes:

5.4.4. Le Conseil d'Administration a le droit d'émettre et de vendre des obligations convertibles donnant droit à leurs propriétaires de souscrire jusqu'à 15.000.000 (quinze millions) de nouvelles Actions à émettre par la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq centimes) par action pour un montant total de EUR 18.750.000,- (dix-huit millions sept cent cinquante mille Euro). Les nouvelles Actions auront les mêmes droits que les Actions existantes.

Les autres conditions générales des obligations convertibles seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles obligations convertibles et actions sans garder pour les actionnaires existants un droit privilégié de souscription ou d'achat de ces obligations convertibles

5.4.5. Les Actions doivent être indivisibles, nominatives et numérotées à partir de un. Il n'y aura pas d'émission de certificats d'actions.

5.4.6. Le Conseil d'Administration est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier l'Article 5 pour enregistrer la modification du capital social suite à une augmentation en vertu du paragraphe 5.4 de cet Article 5; le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à membre de la direction de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter la souscription et de recevoir le paiement pour les Actions représentant une partie ou l'ensemble du montant de la somme augmentée du capital.

5.4.7 Cette augmentation du capital social décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite pour, et les Actions peuvent être émises avec, ou sans l'émission d'une prime d'émission, et payée par un apport en numéraire ou en nature ou par l'incorporation de dettes de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver sur le principe l'émission des Obligations.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de reconnaître et d'approuver le rapport de KPMG LUXEMBOURG, 31, rue allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, relatif à l'émission des Obligations.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder un pouvoir général au conseil d'administration de la Société pour fixer les conditions générales des Obligations, comprenant mais non limité au pouvoir de prendre tout les mesures nécessaires et utiles pour permettre l'émission des Obligations et leur possible partielle ou complète conversion par le biais de l'émission de nouvelles actions dans les limites des dispositions sur le capital autorisé des statuts comme énoncé dans le nouvel article cinq des Statuts

#### *Sixième résolution*

Tous les actionnaires déclarent avoir reçu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la Loi de 1915, sur la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

L'assemblée générale décide par la présente d'accepter ce rapport spécial du Conseil d'Administration et de reconnaître la renonciation par les actionnaires existants de tous leurs droits préférentiels de souscriptions dans le cadre d'une augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

#### *Coûts*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à quatre-vingt-six mille cinq cents Euros.

Dont acte, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/840. — Reçu 79.620,36 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045775/211/445.

(070044307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

---

**Caiman Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.282.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAIMAN INVESTISSEMENTS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007044603/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06338. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070042952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**MSREF V Universe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.628.

EXTRAIT

Suite aux résolutions des associés du 11 juillet 2003, MSREF V UNIVERSE est engagée par la signature individuelle de l'un de ses gérants.

En conséquence, Martijn Bosch et Thijs van Ingen ont chacun un pouvoir de représentation individuelle de ladite société.

Les gérants actuels sont:

- Thijs van Ingen - gérant
- Jan-Dries Mulder - gérant
- Martijn Bosch - gérant

Luxembourg, le 20 mars 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007044840/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05526. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**Transeuro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour *TRANSEURO S.A.*  
EXPERTA LUXEMBOURG  
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007045227/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06029. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

---

**Boutique Krier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 50, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045556/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2007, réf. DSO-CC00083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070038190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Santi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 60.948.

L'administrateur de la société SANTI S.A.,

Monsieur Marcel Bormann, demeurant à L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers,

fait savoir qu'il s'est démis de ses fonctions en raison de l'impossibilité de remplir son mandat avec effet immédiat.

Wiltz, 19 mars 2007.

M. Bormann

Référence de publication: 2007045566/772/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2007, réf. DSO-CC00134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070038744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007.

---

**Trial Deux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 63.678.

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TRIAL DEUX S.à r.l., ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.678, constituée suivant acte reçu le 18 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 433 du 16 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic Casanova, indépendant, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Costa, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Révocation du gérant actuel, savoir Monsieur Jean-Luc Wolter.
- 2.- Nomination de Monsieur Giovanni Costa en qualité de nouveau gérant de la société, lequel pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Cession par Monsieur Ludovic Casanova de 100 parts sociales de la société TRIAL DEUX S.à r.l. à Monsieur Giovanni Costa.
- 4.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 6 des statuts.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean-Luc Wolter, né le 11 novembre 1969 à Vevez (Suisse), demeurant à L-1726 Luxembourg, 70, rue Pierre Hentges, de sa qualité de gérant de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Giovanni Costa, barman, né le 26 juillet 1964 à Munster, Allemagne, demeurant à L-1456 Luxembourg-Bonnevoie, 8, rue de l'Egalité. Monsieur Giovanni Costa pourra engager la société sous sa seule signature.

*Troisième résolution*

*Cession de parts sociales*

Monsieur Ludovic Casanova, prénommé,

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Giovanni Costa, prénommé, ce acceptant;

cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée TRIAL DEUX S.à r.l., prédésignée.

Ensuite Monsieur Giovanni Costa, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société TRIAL DEUX S.à r.l., déclare accepter la cession des parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

*Quatrième résolution*

Suite à la cession de parts sociales ci-avant documentée, le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts est à modifier comme suit:

«Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme suit.

- Monsieur Ludovic Casanova, quatre cents parts sociales

- Monsieur Giovanni Costa, cent parts sociales».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Casanova, R. Uhl, G. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, vol. 27CS, fol. 39, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045777/211/64.

(070044358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

**NJCM International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 96.887.

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NJCM INTERNATIONAL SA ayant son siège social à L-9743 Crendal, maison 14, bureau 51, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 96.887,

Constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 134 du 4 mars 1998,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 555 du 10 avril 2002,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1271 du 2 septembre 2002,

L'assemblée est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Meuris, employé privé, demeurant à B-4050 Chaudfontaine (Belgique), 45 A, rue de Loignerie.

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Didier Remacle, éducateur, demeurant à L-7480 Tuntange, 3, rue de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Meuris, employé privé, demeurant à B-6698 Vielsalm (Belgique), 55, rue Eysden-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège de la société de Crendal à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, et modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> Phrase).** Le siège social est établi à Huldange.»

2) Acceptation de la démission des administrateurs Nicolas Meuris et CPEL SOPARFI SA.

3) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes la société ATHANOR S.A.,

4) Nomination en qualité de nouveaux administrateurs de Monsieur Michel Meuris, et Mademoiselle Coralie Meuris.

5) Nomination en qualité de nouveau commissaire aux comptes de Monsieur Nicolas Meuris,

6) Fixation de la fin du mandat des administrateurs: Jeanine Albert, Coralie Meuris et Michel Meuris et du commissaire: Nicolas Meuris.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Crendal à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, et de modifier subséquemment la deuxième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (2<sup>ème</sup> Phrase).** Le siège social est établi à Huldange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs Nicolas Meuris et CPEL SOPARFI SA.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la société ATHANOR S.A.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme en qualité de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Michel Meuris, médecin généraliste, né le 17 août 1959 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4845 Jalhay, 39, Balmoral,

- Mademoiselle Coralie Meuris, étudiante, née le 20 mars 1983 à Verviers (Belgique), demeurant à B-6698 Vielsalm, 55, rue Eysden-Mines.

*Cinquième résolution*

L'assemblée nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes Monsieur Nicolas Meuris, employé privé, né le 3 octobre 1980 à Verviers, demeurant à B-4050 Chaudfontaine (Belgique), 45 A, rue de Loignerie.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que le mandat des administrateurs Jeanine Albert, Coralie Meuris et Michel Meuris et du commissaire aux comptes Nicolas Meuris, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100,-€.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Meuris, D. Remacle, J. Meuris, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, Relation: LAC/2007/2268. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Hesperange, le jeudi 22 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045600/241/83.

(070040576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

**Inimm Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 240.950,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.276.

*Extrait des Résolutions des Associés du 7 mars 2007*

Les associés de INIMM DUE S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivants comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

\* Robert Gray: avec effet immédiat.

*Gérant de catégorie B:*

\* Rodolfo Petrosino: avec effet rétroactif au 31 janvier 2007.

- De nommer les gérants suivants comme suit, pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

\* Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg: avec effet immédiat.

*Gérant de catégorie B:*

\* Michele Latora, né le 23 mars 1957 à Novara, Italie, demeurant professionnellement à Viale Sarca 222, 20126 Milan, Italie: avec effet rétroactif au 31 janvier 2007.

Les gérants actuels sont:

- Martijn Bosch - gérant de catégorie A
- Jan-Dries Mulder - gérant de catégorie A
- Angelo Cattaneo - gérant de catégorie B
- Michele Latora - gérant de catégorie B

Luxembourg, le 19 mars 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007044839/710/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05527. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

**Knauf Gestion s.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Boucherie Knauf s.à.r.l.).

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF GESTION S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007045587/3206/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06033. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

**Contaxx Steuerberatungsgesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 96.562.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leithum, le 27 mars 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007047079/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2007, réf. DSO-CC00166. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

**Lasker Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 100.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 mars 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007047080/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2007, réf. DSO-CC00177. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

**C.Z.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4741 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 68.750.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045471/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03646. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070037091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2007.